

Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil
sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie
tenue le mardi, 25 septembre 2007, à 19 heures,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

Première séance
Mardi, 25 septembre 2007, 19 h
Hôtel de ville, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Marie Cinq-Mars, présidente
Mme Michèle D. Biron, vice-présidente
M. Karim Boulos
M. Vincenzo Cesari
Mme Isabel Dos Santos
M. Gilles Grondin
Mme Lyn Thériault

ABSENCE MOTIVÉE :

Mme Carole Du Sault

COLLABORATEURS :

Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, responsable de la condition féminine, de l'environnement, des espaces verts et bleus, du Mont-Royal et des parcs;
Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, Mme Marie-Josée Bonin, M. Réjean Dionne, Mme Mance Bacon, Mme Françoise Labarre, Mme Élise Moisan et, de la Direction générale, M. Pierre Bélec.

ASSISTANCE : 40 personnes

1. Ouverture

À 19 h 05, la présidente de la Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, Mme Marie Cinq-Mars, déclare la séance ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et invite ensuite les commissaires à se présenter. Elle souligne la présence de Mme Helen Fotopulos, à la fois membre du comité exécutif, de la condition féminine, de l'environnement, des espaces verts et bleus, du Mont-Royal et des parcs et celle de Mme Laperrière, directrice générale adjointe, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle en invitant cette dernière à présenter son équipe.

La présidente, Mme Cinq-Mars, décrit les travaux de la commission et explique le déroulement de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Isabel Dos Santos, appuyée par la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des séances des 21 mars, 16 avril et 9 mai 2007

Sur une proposition de M. Gilles Grondin, appuyée par la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2007 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de M. Gilles Grondin, appuyée par Mme Isabel Dos Santos, le procès-verbal de la séance du 16 avril 2007 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, appuyée par M. Vincenzo Cesari, le procès-verbal de la séance du 9 mai 2007 est adopté à l'unanimité.

4. Le projet de politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, invite Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, à prendre la parole. D'entrée de jeu, Mme Fotopulos se dit très contente que soit en fin présenté le projet de politique. Elle ajoute que Montréal est une ville-phare qui a su innover au niveau de ses services mais à laquelle il manquait une politique d'égalité. À son avis, cette politique témoigne du respect des engagements découlant du Sommet de Montréal comme elle témoigne des préoccupations des Montréalaises à l'égard de la condition féminine. Mme Fotopulos fait état des séances d'information du printemps dernier ainsi que des rencontres ciblées et plus conviviales organisées à l'intention de certains groupes. Elle affirme que l'égalité est une question de droit fondamental, impliquant la participation des femmes au pouvoir. Elle relate la progression, au cours des dernières années, de la Ville en matière de condition féminine et appelle à la mobilisation des femmes. En terminant, Mme Fotopulos remercie les commissaires, particulièrement la présidente, Mme Marie Cinq-Mars. Elle remercie également les membres du comité de pilotage, M. Warren Allmand, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Josée Duplessis et Mme Soraya Martinez. Elle remercie également Mme Scrim, les représentantes de la société civile et les fonctionnaires.

La présidente, Mme Cinq-Mars remercie Mme Fotopulos et invite Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe à s'adresser à l'assistance. Mme Laperrière mentionne que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle est celui qui aura à donner suite à la politique. Elle ajoute que la Direction de la diversité sociale traite de nombreux thèmes et dossiers qui améliorent la vie des femmes montréalaises. Ainsi, le service soutient la lutte à l'exclusion et à la pauvreté et a établi des ententes avec le ministère des Communautés culturelles et de l'immigration. Elle annonce la récente nomination de Mme Rabia Chaouchi au bureau Femmes et ville. Elle indique que des efforts ont été consentis afin que les femmes aient accès à des postes cadres. Elle ajoute qu'un plan d'action découlera des recommandations de la commission, dans le respect toutefois du cadre financier de la Ville. En terminant, elle remercie les membres du comité de pilotage, les commissaires et, de façon particulière, M. Bélec.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Laperrière. Elle dresse ensuite un historique de la participation des femmes sur la scène politique, de l'obtention du droit de vote à la dernière élection provinciale. La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, réfère à sa propre expérience et elle explique son cheminement personnel et son engagement en politique municipale. Elle fait état du Programme Femmes et ville ainsi que du Sommet de Montréal. Elle termine en annonçant que la Ville franchit une étape historique en proposant le projet de politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* et invite M.

Bélec à débiter la présentation.

M. Bélec rappelle que c'est dans la foulée des engagements du Sommet de Montréal, tenu en juin 2002, que la volonté de doter la Ville d'une politique d'égalité des femmes et des hommes a pris forme. Parmi les autres engagements, il souligne la création du Conseil des Montréalaises, la réédition du Guide d'aménagement sécuritaire et la tenue du colloque *Montréal, une ville à la mesure des femmes* en septembre 2005.

M. Bélec indique qu'à la suite de ce colloque, un groupe de travail composé d'élu-e-s, de représentantes de la société civile et de fonctionnaires s'est vu confier le mandat d'élaborer un projet de politique et il ajoute que le printemps dernier, les membres du comité de pilotage ont tenu cinq séances d'information au cours desquelles fut présenté le projet de politique.

Pour que Montréal continue à être une ville-phare, il importe, poursuit M. Bélec, que la Ville adopte une politique d'égalité ainsi que des mesures de mise en œuvre de celle-ci. C'est aussi une question de droit pour les femmes. De plus, il fait état du constat selon lequel des équipes de travail mieux équilibrées, quant au nombre d'hommes et de femmes, donnent un meilleur rendement. Il mentionne que de grandes villes dont Munich, Berlin, Stockholm, Londres, Vancouver, Paris, Madrid et Barcelone ont chacune adopté une politique d'égalité.

M. Bélec souligne que Montréal a tout de même fait sa marque en matière d'égalité. À titre d'exemple, il mentionne la sécurité des femmes en ville qui, grâce au programme Femmes et ville, a inspiré plusieurs groupes dans le monde, il poursuit avec les engagements prévus à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, les engagements du maire de Montréal à l'égard des objectifs du Millénaire et les indicateurs statistiques qui démontrent que la situation à Montréal est meilleure que dans les autres villes canadiennes. Ainsi, à la Ville de Montréal, les femmes représentaient en septembre 2007 :

- 53 % des employés cols blancs et professionnels embauchés depuis 12 ans;
- 47,5 % des employés embauchés depuis 12 ans;
- 39,7 % des employés;
- 39 % des directeurs et directrices;
- 36,8 % des maires et mairesses d'arrondissement;
- 35,2 % des élu-e-s en 2005;
- 34 % des employé-e-s permanents;
- 30,2 % des personnes nommées pour représenter la Ville à des conseils d'administration, commissions, etc.
- 27,3 % des membres du comité exécutif;
- 17 % des directeurs généraux adjoints, des directeurs principaux et des directeurs d'arrondissement.

M. Bélec explique que le projet de politique s'articule autour de cinq axes :

- la gouvernance;
- la Ville comme employeur;
- les services aux citoyennes;
- le développement économique;
- le développement international.

En regard du premier axe, *la gouvernance*, M. Bélec mentionne que l'objectif est d'atteindre la parité en 10 ans en incitant les femmes à se présenter candidates à

l'élection municipale, en favorisant les nominations d'un nombre égal de femmes et d'hommes à activités de représentation de la Ville, par du rattrapage au niveau des postes de haute direction et par l'introduction de l'analyse différenciée selon les sexes, une approche que le gouvernement du Québec a également choisi d'appliquer.

Pour le deuxième axe, *la Ville comme employeur*, il souligne que l'objectif est de régler les obligations légales de la Ville en rapport avec le Programme d'accès à l'égalité en emploi et l'équité salariale. Il ajoute qu'il y a lieu d'innover en prévoyant des mesures en vue de soutenir la progression des femmes-cadres et la promotion des métiers non-traditionnels.

Quant au troisième axe, celui des *services aux citoyennes*, il vise à répondre, selon M. Bélec, encore mieux aux besoins des femmes en poursuivant les actions de la Ville et en apportant des améliorations en matière d'aménagement sécuritaire et d'accessibilité universelle. Cet axe vise enfin à introduire l'analyse différenciée selon le sexe dans la zone des services.

M. Bélec poursuit avec le quatrième axe, *les femmes, moteur de développement économique*, qui vise à appuyer et valoriser les entrepreneures, à orienter les actions vers les secteurs émergents et à promouvoir l'égalité au sein des conseils d'administration des organismes soutenus par la Ville. Enfin, le cinquième axe, *les femmes présentes sur la scène internationale*, veut témoigner de l'engagement de la Ville pour l'égalité dans toutes les activités internationales.

M. Bélec annonce que l'encadrement de l'application de la politique sera assuré par une personne dédiée du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle. Un suivi sera assuré par le Conseil des Montréalaises et un bilan de l'application de la politique sera intégré au rapport annuel de la Ville.

La présidente, Mme Marie Cinq-mars, remercie M. Bélec et annonce une courte pause afin de permettre l'inscription à la période de questions.

5. Période de questions et commentaires des citoyens

La présidente, Mme Marie Cinq-mars, invite la première personne inscrite à s'adresser à la commission.

1. M. Omar Lacheeb, Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées

M. Lacheeb décrit la mission et la composition de l'organisme qu'il représente. Il souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur la situation des femmes handicapées et dépose un document à cet effet. Il annonce que l'organisme qu'il représente déposera un mémoire à l'occasion des prochaines séances.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Lacheeb.

2. Mme Geneviève Morand, Projet Montréal

Mme Morand s'inquiète du délai entre la volonté exprimée en 2002 d'élaborer une politique et, en 2007, le projet de politique. Elle s'interroge quant aux effets de la politique et demande si les arrondissements seront libres ou non de l'appliquer et si des moyens concrets sont prévus. Elle suggère que la Ville propose un projet-cadre.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, répond qu'un plan d'action découlera de l'adoption de la politique. Mme Fotopulos revient sur le Sommet de Montréal, ajoutant que la Ville respecte ses engagements. Elle précise qu'une politique adoptée par la ville centre doit être appliquée par les arrondissements. De plus, même si aucun financement n'est prévu, des frais découlent de son application. M. Bélec ajoute qu'il s'agit davantage d'une question d'approche, de changement culturel plutôt qu'une question d'argent.

3. Mme Marie-France Lavoie-Sergerie

Mme Lavoie-Sergerie se dit préoccupée par l'application concrète de la politique et craint que des objectifs de sensibilisation soient sans effets. Elle soulève ensuite la question du gel d'embauche et la formation des employés pour l'application de l'approche différenciée selon le sexe.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, invite Mme Fotopulos à répondre. Celle-ci indique que les arrondissements auront à déterminer les moyens d'application de la politique. M. Bélec donne l'exemple des sports et loisirs dont la programmation diffère selon les arrondissements. Mme Laperrière donne quelques détails sur le gel d'embauche et la cible de réduction de 1 000 postes. Elle souligne les nombreux départs à la retraite d'employés au cours des prochaines années ce qui permettra d'accueillir davantage de femmes au sein de la fonction publique.

4. Mme Mireille Hébert, Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles

Mme Hébert indique qu'elle s'adresse à la commission au nom d'un comité aviseur dont elle décrit la composition. Elle annonce qu'elle déposera un mémoire à la séance du 9 octobre. Elle fait état de la démarche du comité concernant la déclaration citoyenne et elle déplore que la proposition de plan de développement social de l'arrondissement ne prévoient rien pour les femmes. Elle insiste sur l'importance d'une vision commune pour le développement de Montréal et elle demande que les plans d'action s'arriment.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, souligne également l'importance d'être à l'écoute des besoins des femmes et de s'arrimer avec les groupes de femmes. Mme Fotopulos décrit le fonctionnement de la Ville depuis le transfert des compétences aux arrondissements. Mme Laperrière insiste sur le caractère concret de la politique

5. M. Gilles Read, Centre communautaire des sourds du Montréal métropolitain

M. Read salue l'assemblée et remercie la commission pour la présence d'un interprète gestuel. M. Read dit s'être intéressé à l'emploi et il a constaté qu'aucune personne sourde n'est à l'emploi de la Ville. Il dit comprendre que le service de police ou de sécurité incendie ne puisse embaucher de personnes sourdes. Toutefois, il estime que les sourds sont en mesure d'occuper plusieurs emplois comme ils le font dans le secteur privé. Il demande les raisons pour lesquelles la Ville n'emploie aucune personne sourde.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Read et invite Mme Laperrière à répondre. Mme Laperrière fait état du questionnaire en emploi inventoriant les personnes issues des minorités et celles souffrant d'un handicap. Le questionnaire ne répertoriait pas cependant les catégories d'handicap.

6. Mme Adeline Beaudoin

Concernant l'embauche des femmes, Mme Beaudoin demande si les postes seront permanents. Elle demande ensuite ce qu'on entend par coût abordable du transport en commun.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Beaudoin. Mme Fotopulos explique que la Ville est à revoir la structure des postes. Mme Laperrière indique qu'il y aurait effectivement avantage à clarifier le libellé de la page 14.

7. Mme Véronique Grégoire

Étant donné que les plans d'action relèveront des arrondissements, Mme Grégoire demande s'il ne serait pas possible de prévoir des rencontres afin que les représentants des arrondissements puissent échanger et partager les bonnes pratiques.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Grégoire. Mme Fotopulos annonce que des rencontres sont prévues par le biais des tables de concertation, du bureau Femmes et ville et du Conseil des Montréalaises. Mme Laperrière ajoute que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle sera mandaté pour assurer le suivi de la politique et proposera qu'un bilan annuel de la mise en œuvre soit déposé par le directeur général de la Ville. Elle annonce que la table des directeurs inscrira à l'ordre du jour des ses réunions la mise en œuvre de la politique.

8. Mme Maria Ziebowcz

Mme Ziebowcz s'exprime au nom des Femmes prévoyantes socialistes de Belgique dont une délégation est en visite à Montréal. Elle dit avoir rencontré à Montréal plusieurs groupes de femmes qui craignent de perdre leurs subventions si l'égalité entre les sexes était atteinte. Elle ajoute qu'au Québec, l'éducation sexuelle est exploitée dans toutes les matières scolaires et estime qu'elle devrait plutôt être enseignée par des spécialistes.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Ziebowcz et lui indique que l'éducation, contrairement à la Belgique, relève ici du gouvernement provincial.

6. Période de commentaires des commissaires

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, invite les commissaires à s'exprimer sur le sujet à l'étude.

M. Vincenzo Cesari remercie l'assistance et souligne l'évolution de la place des femmes.

Mme Lyn Thériault mentionne qu'il s'agit de sa première participation aux travaux de cette commission. Elle se dit très intéressée à entendre les commentaires du public et, comme mairesse d'un arrondissement, elle dit avoir hâte de faire vivre la politique.

La vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, fait remarquer que cette soirée est historique. Elle fait part de l'évolution constatée depuis plusieurs années alors que les femmes investissent des sphères où elles n'étaient pas.

Mme Isabel Dos Santos exprime son bonheur, comme femme, d'en être à cette étape de la consultation.

M. Karim Boulos estime que c'est un privilège que de partager cette soirée. Il ajoute que la retraite des baby-boomers permettra d'apporter les correctifs nécessaires et de redresser la situation quant à l'embauche des femmes.

7. Ajournement

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie l'assistance, les représentants du service et les commissaires. Elle annonce que la commission accueillera les mémoires et commentaires du public en séance publique les 9 et 10 octobre prochains.

Sur une proposition de Mme Lyn Thériault, appuyée par M. Vincenzo Cesari, la séance est ajournée à 21 h 50.

Deuxième séance
Mardi, 9 octobre 2007, 19 h
Hôtel de ville, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Marie Cinq-Mars, présidente
Mme Michèle D. Biron, vice-présidente
M. Karim Boulos
N. Vincenzo Cesari
Mme Carole Du Sault
Mme Isabel Dos Santos
Mme Lyn Thériault

ABSENCE MOTIVÉE :

M. Gilles Grondin

COLLABORATEURS :

Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, responsable de la condition féminine, de l'environnement, des espaces verts et bleus, du Mont-Royal et des parcs;
Mme Rabia Chaouchi et M. Pierre Bélec.

ASSISTANCE : 40 PERSONNES

8. Ouverture

À 19 h 10, la présidente, Mme Marie Cinq-Mars, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et elle déclare la séance ouverte.

9. Audition des mémoires et commentaires

À 19 h 10, la présidente, Mme Marie Cinq-Mars, invite la première personne inscrite à prendre la parole.

1. Mme Mireille Hébert, Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles

Mme Hébert annonce qu'elle est la porte parole d'un comité aviseur regroupant des organismes de l'Est de Montréal. Elle dépose un document présentant les réalités des femmes et des filles de ce secteur et fait ressortir quelques faits saillants.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars remercie Mme Hébert.

2. Mme Nicole Boily, Conseil des Montréalaises

Mme Boily mentionne que le projet de politique est un élément essentiel de la gouvernance locale. Elle estime que le projet est timide car on n'y fait aucune mention de la lutte à la pauvreté des femmes. Elle ajoute que la politique d'égalité doit s'inscrire de manière transversale et être accompagnée d'un plan d'action triennal assorti des ressources humaines et financières nécessaires. De plus, l'analyse différenciée selon le sexe doit également être transversale. Elle souligne que le Conseil des Montréalaises émet des réserves sur les échéanciers, à son avis, une période de 5 ans serait préférable. Le Conseil est favorable à la mise en place d'un programme de formation pour les élus. Mme Boily se dit surprise qu'aucune mesure de conciliation/travail/famille ne soit proposée à la politique. Mme Boily déplore que la nouvelle structure de la Ville complexifie l'offre de services, il faut à son avis harmoniser et développer une vision globale. Elle fait état ensuite des mesures d'encadrement nécessaires dont l'avis du Conseil des Montréalaises.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, salue la proposition de Mme Boily concernant un programme de formation pour les élus. M. Cesari fait état des engagements de son parti, Union Montréal. La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Boily.

3. Mme Anne Pasquier, Table des groupes de femmes de Montréal

D'entrée de jeu, Mme Pasquier souligne que la règle d'égalité est un outil essentiel. Elle se dit préoccupée par la prise en compte, dans la politique, de la diversité des femmes. Elle appuie les objectifs de parité et souhaite que les services rendus aux citoyennes le soient en fonction de leurs besoins réels. Elle demande de soutenir l'entrepreneuriat des femmes et de soutenir les actions visant à briser le cercle de la pauvreté.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, demande des précisions sur la conciliation travail/famille/études. Mme Du Sault fait remarquer qu'au-delà de l'objectif de parité, des femmes doivent accepter de se porter candidates aux élections. Mme Dos Santos se dit heureuse d'entendre parler de la diversité montréalaise. La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Pasquier.

4. Mme Marie-Joseph Pigeon, CARI Saint-Laurent

Mme Pigeon décrit les programmes offerts par son organisme et souligne l'importance de la conciliation travail /famille/études. Elle demande de ne pas exclure des femmes immigrantes de l'accès à certains programmes ajoutant qu'il y a lieu de soutenir la mission des organismes qui interviennent auprès de ces clientèles.

La vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, salue les gens de Saint-Laurent. La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Pigeon.

5. Mmes Wassyla Hadjabi et Ginette Bélanger, Action des femmes handicapées de Montréal

Mme Hadjabi présente un bref survol de l'organisme qu'elle représente. Elle propose de recourir à l'analyse féministe intersectorielle dont le concept est plus large plutôt qu'à l'analyse différenciée selon le sexe. Mme Bélanger résume ensuite les propositions de l'organisme qui visent la prise en compte des personnes handicapées.

M. Cesari félicite les représentantes de cet organisme. La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, les remercie pour leurs propos qui font ressortir l'importance de la transversalité dans les politiques de la Ville.

6. M. Omar Lacheeb, Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées

M. Lacheeb mentionne que trop de femmes handicapées sont confrontées à de nombreuses difficultés. Il demande que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle s'assure de prendre en compte les problématiques des femmes handicapées, particulièrement celles provenant des communautés culturelles. Il ajoute que l'association qu'il représente peut agir comme organisme conseil et suggère de produire un répertoire des organismes desservant les femmes.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, le remercie et elle demande des précisions à M. Bélec. Ce dernier fait mention de l'adoption du Plan d'action en matière d'accessibilité universelle.

7. M. Richard Bergeron, Projet Montréal

M. Bergeron déplore que la Ville ait attendu 5 ans avant de déposer le projet de politique. Il exprime ensuite 3 inquiétudes, le projet ne comporte pas de plan d'action, n'identifie pas de cibles claires et ne prévoit pas d'indicateurs de suivi. Il déplore qu'il faille s'en remettre, pour la mise en œuvre de la politique, à la bonne volonté des arrondissements comme il déplore l'absence de coordination avec les autres politiques. Il mentionne que les membres du parti Projet Montréal ont convenu d'un ratio entre 40 et 60 % quant à la proportion de femmes et d'hommes candidats à la prochaine élection.

Mme Fotopulos explique le délai de 5 ans. La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie M. Bergeron.

8. Mmes Julie Drolet, Marie-Laure Rosace et Irène Duquette, Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF) & La Marie Debout

Les intervenantes déplorent l'absence d'indicateurs de suivi, d'échéancier et l'absence d'indication quant à l'engagement des arrondissements. Elles proposent un plan d'action sur 3 ans et la mise en place de comités locaux, formés d'élues et de citoyennes, dans les arrondissements. Elles déplorent que le projet ne comporte pas de propositions concernant la pauvreté des femmes. Elles demandent une tarification sociale pour le transport collectif et déplorent le manque de ressources pour la mise en œuvre de la politique.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mmes Drolet, Rosace et Duquette.

9. Mmes Véronique De Sève et Chantale Lapalme, Conseil central CSN Montréal-métropolitain

Les intervenantes font état des engagements du conseil central, annoncent qu'elles appuient le projet et proposent un échéancier de 3 à 5 ans. Elles demandent d'octroyer les ressources financières nécessaires et proposent une parité qui reflète la diversité. Elles demandent d'améliorer l'accès à des postes permanents pour les femmes et déplorent l'absence de mesures de conciliation travail/famille/études.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mmes De Sève et Lapalme.

10. Mme Yolande Geadah, Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)

Mme Geadah présente la mission de l'organisme qu'elle représente. Elle propose des pistes de solution à la prostitution qui est une forme de violence niant l'égalité entre les sexes. Elle demande de mettre fin au harcèlement des prostituées, de soutenir les lieux d'entraide et d'intervenir contre les proxénètes.

Mme Dos Santos estime que ce sujet mérite d'être abordé. La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Geadah.

11. Mme Monique Côté, Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM)

Mme Côté décrit le membership du syndicat qu'elle représente. Elle déplore que les travaux sur l'équité salariale ne soient pas complétés 11 ans après l'adoption de la loi. Elle dénonce les effets de la fusion et défusion des municipalités sur l'organisation du travail, notamment la disparité entre les arrondissements et dans l'application, par exemple, de l'article 17 de la convention collective sur les horaires flexibles. Elle demande que des femmes soient nommées à des fonctions stratégiques dans la haute direction. Elle souhaite que la Ville se dote de plans de

relève. Elle mentionne que la précarité d'emploi affecte 80 % des femmes et revendique pour celles-ci des emplois permanents.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Côté.

10. Ajournement de l'assemblée

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie l'assistance, les représentants du service et les commissaires. Elle annonce que la commission poursuivra l'audition des mémoires et commentaires du public en séance publique demain, le 10 octobre.

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, appuyée par M. Karim Boulos, la séance est ajournée à 22 h 25.

Troisième séance
Mercredi, 10 octobre 2007, 13 h
Hôtel de ville, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Marie Cinq-Mars, présidente
Mme Michèle D. Biron, vice-présidente
M. Vincenzo Cesari
Mme Carole Du Sault
Mme Isabel Dos Santos,
M. Gilles Grondin

ABSENCES :

M. Karim Boulos
Mme Lyn Thériault

COLLABORATEURS :

Mme Jane Cowell-Poitras, conseillère associée et membre du comité de pilotage;
Mme Rabia Chaouchi et M. Pierre Bélec.

ASSISTANCE : 20 PERSONNES

11. Ouverture

À 13 h, la présidente, Mme Marie Cinq-Mars, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et elle déclare la séance ouverte.

12. Audition des mémoires et commentaires

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, invite la première personne inscrite à prendre la parole.

1. Mmes Caroline Rioux et Marie-Hélène Croteau, Forum Jeunesse de l'île de Montréal

Les intervenantes décrivent la composition et le mandat du Forum jeunesse. Elles font état du désintéressement des jeunes et citent des statistiques relatives au taux de participation à l'élection municipale. Elles sont en faveur d'un programme de formation pour les élus, de la mise en place de mesures de conciliation travail/famille/études et elles proposent la création d'un fonds destiné à soutenir les premières candidatures. Elles souhaitent que la Ville fasse connaître davantage les possibilités de carrière qu'elle peut offrir aux jeunes femmes. Elles abordent ensuite la question des services aux citoyennes, faisant remarquer que les jeunes filles font moins d'activités sportives que les garçons. Elles demandent un meilleur accès au transport pour les jeunes qui ont des horaires atypiques.

Au sujet de la gouvernance, Mme Du Sault dresse un parallèle avec les métiers non traditionnels et elle suggère de faire la promotion des métiers non traditionnels dont celui de politicienne. La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Rioux et Mme Croteau.

2. Mme Lydya Assayag, Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF)

Mme Assayag décrit la mission de l'organisme qui couvre 14 régions du Québec. Leur objectif est de promouvoir la santé selon une vision globale et axée sur la prévention. Elle déplore l'absence de plan d'action, mesures contraignantes et budget associés au projet de politique. Elle ajoute que la Ville a accompli beaucoup

de choses concernant la sécurité des femmes et constate que le projet fait peu de place aux communautés culturelles. Elle mentionne que la Ville doit donner l'exemple en matière de conciliation travail/famille/études et devenir un modèle pour les autres entreprises.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Assayag.

3. Mmes Hélène Maher et Johanne Bouchard, Comité femmes de la Conférence régionale des élus de Montréal

Les intervenantes appuient les initiatives de la Ville et soulignent que les enjeux de la politique sont également des enjeux de société. Elles demandent de prévoir des mécanismes de reddition de comptes ainsi qu'un budget. Elles estiment que l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) nécessite l'octroi de ressources humaines et financières. Concernant les mesures d'encadrement, elles proposent une structure transversale et la mise en place d'un plan d'action triennal prévoyant des éléments de reddition de comptes.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, et M. Grondin demandent des précisions sur les propositions des intervenantes. M. Bélec s'enquiert de la collaboration de la CRÉ au sujet de l'application de l'ADS. La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie les intervenantes.

4. Mme Constance Ramacière

Mme Ramacière fait part de son intérêt pour la participation citoyenne et l'approche de l'*empowerment*. Elle cite des statistiques de la Fédération canadienne des municipalités, fait état de l'école Femmes et démocratie et d'expériences de formation en rapport avec la prise de parole. Elle mentionne que la prise de parole publique est le premier exercice et ajoute que, règle générale, il y a plus de femmes qui participent et plus d'hommes qui prennent la parole. Elle propose des mesures applicables rapidement destinées à encourager la prise de parole des femmes.

Mme Dos Santos fait état de la participation des femmes dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. M. Cesari donne l'exemple de l'arrondissement de LaSalle. La vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, souligne que plusieurs femmes s'impliquent durant les séances du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent. La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Ramacière.

5. Mme Chelsea Kirkbe, Y des femmes de Montréal

Mme Kirkbe rappelle la mission du Y des femmes. Elle recommande une implantation sur 5 ans et propose diverses mesures en rapport avec le volet employeur et le logement pour les femmes âgées et souffrant de problèmes mentaux. Elle demande également de reconnaître la contribution des femmes des communautés culturelles.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Kirkbe.

6. Mmes Michelle Issa, Sylvie Richard et Francine Moreau, Réseau habitation femmes

Les intervenantes présentent l'historique du réseau et décrivent la mission de l'organisme. Elles disent privilégier l'approche féministe et l'*empowerment*. Elles appuient les propositions de la table des groupes de femmes de Montréal et proposent la construction de logements sociaux, le renforcement de mesures de sécurité ainsi que l'accès à une tarification sociale pour le transport en commun.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie les intervenantes.

7. Mme Anne Latendresse, UQAM

Mme Latendresse se dit intéressée par la participation des groupes minorisés. À son avis, le projet de politique est nécessaire car il reconnaît les iniquités. Elle demande toutefois l'ajout de ressources financières. Elle propose un mode de scrutin proportionnel qui aurait l'avantage, selon elle, de favoriser les femmes.

La présidente, Mme Marie Cinq-Mars, remercie Mme Latendresse.

13. Ajournement

La présidente fait lecture de la liste des organismes qui ont déposé des mémoires sans toutefois les présenter à la commission. Elle remercie l'assistance, les représentants du service et les commissaires. Elle annonce que la commission poursuivra l'assemblée en adoptant ses recommandations en séance publique demain, le 29 octobre prochain.

Sur une proposition de M. Gilles Grondin, appuyée par M. Vincenzo Cesari, la séance est ajournée à 15 h 45.

Quatrième séance
Lundi, 29 octobre 2007, 19 h
Hôtel de ville, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Michèle D. Biron, vice-présidente
M. Karim Boulos
M. Vincenzo Cesari
Mme Isabel Dos Santos
Mme Carole Du Sault
M. Gilles Grondin
Mme Lyn Thériault

COLLABORATEURS :

Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, responsable de la condition féminine, de l'environnement, des espaces verts et bleus, du Mont-Royal et des parcs;
Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, SDCQMVDE;
M. Pierre Reid et M. Réjean Dionne, Service du capital humain.

ASSISTANCE : 30 personnes

14. Ouverture

À 19 h, la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et elle déclare la séance ouverte.

15. Adoption des recommandations

La vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, annonce que la commission a pris connaissance de l'éventail des propositions formulées par les citoyennes et les organismes. Elle explique que ces propositions ont paru fort intéressantes et les commissaires en ont longuement discuté. Elle précise que des représentants du Service du capital humain, du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et bien sûr du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle et de la Direction générale ont accompagné la commission durant ses travaux ce qui a permis à la commission de prendre connaissance notamment des diverses mesures et programmes s'adressant à des clientèles spécifiques.

La vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, indique que la commission estime qu'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes s'applique à toutes les femmes et à tous les hommes de la diversité montréalaise sans qu'il ne soit nécessaire de catégoriser ou segmenter le groupe des femmes ou celui des hommes.

Par conséquent, la commission croit que les premiers objectifs de mise en œuvre de la politique doivent être les suivants :

- La parité dans la gouvernance;
- L'application rigoureuse du programme d'accès à l'égalité en emploi;
- Le règlement de l'équité salariale;
- L'application de l'analyse différenciée selon les sexes.

Elle ajoute que les plans d'action qui suivront l'adoption de la politique et les redressements subséquents aux bilans de sa mise en œuvre permettront de raffiner davantage les cibles à atteindre. Elle donne l'assurance que les préoccupations et

les propositions exprimées seront acheminées à la Direction générale de la Ville et aux services concernés.

La vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, fait ensuite lecture des recommandations de la commission.

ATTENDU les engagements à l'égard de l'égalité entre les femmes et les hommes résultant du Sommet de Montréal tenu en juin 2002 ;

ATTENDU le plan d'action 2003-2005 adopté dans la foulée des engagements du Sommet de Montréal, le bilan 2003-2005, et les plans d'action subséquents de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle et en référence à la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, le 22 mars 2004, de la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion;

ATTENDU la création du Conseil des Montréalaises le 18 mai 2004;

ATTENDU l'adoption par le comité exécutif et l'Administration, en mai 2004, du plan d'action 2004-2009 du Programme d'accès à l'égalité en emploi incluant des mesures provisoires d'embauche;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal et l'entrée en vigueur, le premier janvier 2006, de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* ;

Les commissaires :

REMERCIENT les Montréalaises et Montréalais qui, tout en saluant le projet de politique d'égalité entre les femmes et les hommes, lui ont généreusement fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations;

REMERCIENT la responsable de la condition féminine et membre du comité exécutif, Mme Helen Fotopulos ainsi que les membres du comité de pilotage formé des conseillères Jocelyn Ann Campbell, Jane Cowell-Poitras, Josée Duplessis, Soraya Martinez et du conseiller Warren Allmand sans qui le projet de politique n'existerait pas et grâce à qui la démarche de consultation fut initiée;

REMERCIENT les personnes élues, les femmes de la société civile et les fonctionnaires qui ont contribué à l'élaboration du projet de politique;

REMERCIENT les fonctionnaires qui ont participé au processus de consultation pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

S'ENGAGENT à soutenir au sein de leur parti politique respectif l'objectif de parité des candidatures pour l'élection de 2009 et invitent les groupes de la société civile à encourager l'engagement politique, notamment auprès des femmes ;

S'ENGAGENT à soumettre au directeur général de la Ville les recommandations de la commission;

ET RECOMMANDENT au conseil municipal :

Axe 1 - La gouvernance

R-1

Que la Ville de Montréal adopte un plan d'action institutionnel lui permettant d'atteindre, dans les plus brefs délais, la parité dans la gouvernance de la Ville notamment au sein de la haute direction et dans l'ensemble des nominations de la Ville en tenant compte de la diversité.

R-2

Que la Ville de Montréal développe, dès 2008, un programme de formation et de soutien aux élus qui leur offrira l'opportunité d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Ce programme, dont la liste n'est pas exhaustive, pourrait couvrir les aspects suivants :

- Les pouvoirs municipaux des élus et l'éthique;
- Le cadre administratif et politique de la Ville;
- La gestion financière de la Ville;
- Le programme triennal d'immobilisations;
- La gestion des ressources humaines;
- Le dialogue public avec les citoyens : information et consultation;

D'une durée de 45 à 60 heures, ce programme de formation interne pourrait permettre d'acquérir des crédits de niveau universitaire dans l'éventualité où une entente était conclue en ce sens avec une université montréalaise.

R-3

Que la Ville de Montréal, par le biais d'une étude du parcours quotidien d'une jeune femme élue, dresse le portrait et identifie les défis et besoins de ce groupe spécifique en regard de la conciliation travail/famille/études.

R-4

Que la Ville de Montréal explore les sources de financement et les avenues de collaboration avec la CRÉ de Montréal pouvant faciliter l'implantation, dès 2008, de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans toutes ses unités administratives.

R-5

Considérant les demandes exprimées à l'égard de formation ou mesures de soutien à la prise de parole citoyenne;

Que la Ville de Montréal encourage le Chantier sur la démocratie à s'associer aux organismes de participation citoyenne afin que ceux-ci favorisent la prise de parole des femmes et explorent diverses modalités de participation.

Axe 2 - La Ville comme employeur

R-6

Que les parties concernées concluent les ententes permettant d'appliquer la *Loi sur l'équité salariale* dans les plus brefs délais.

R-7

Que la Ville de Montréal poursuive l'application rigoureuse du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) en conformité avec la *Loi sur l'égalité en emploi dans les*

organismes publics de manière à atteindre les objectifs du plan d'action dans les délais requis.

R-8

Que la Ville de Montréal fasse connaître davantage les diverses mesures de conciliation travail/famille/études prévues aux conventions collectives des employés municipaux.

R-9

Que la Ville de Montréal dépose au comité exécutif et au conseil municipal le bilan annuel du traitement des plaintes déposées en vertu de la Politique de respect de la personne de la Ville adoptée dans la foulée des modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail* concernant toute forme de harcèlement.

Axe 3 - Les services aux citoyennes

R-10

Considérant l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal :

144. Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.¹

Que la Ville de Montréal établisse une norme minimale pour les services offerts à la population en matière de sports, loisirs et culture ce qui permettra d'offrir aux femmes et aux hommes des opportunités égales grâce à l'analyse différenciée selon les sexes et en tenant compte de la diversité montréalaise.

R-11

Dans l'optique d'offrir un meilleur accès à ses services et en tenant compte de la mise en œuvre du service 311, que la Ville de Montréal étudie la possibilité de modifier les heures d'ouverture de ses points de service de manière à offrir un meilleur accès à ses guichets.

R-12

Considérant les préoccupations à l'égard des femmes ayant des limitations fonctionnelles;

Que la Ville de Montréal fasse connaître davantage les réalisations et les objectifs de son plan d'action en matière d'accessibilité universelle.

R-13

Que la Ville de Montréal sensibilise les équipes de travail oeuvrant en aménagement urbain, aux travaux publics ainsi qu'à l'aménagement et l'entretien des parcs et espaces publics aux principes d'aménagement recommandés par le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Que la Ville effectue la même démarche auprès des membres des comités consultatifs d'urbanisme des arrondissements. Au besoin, que le SDCQMVDE offre, en

¹ <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php#>, Charte de la Ville de Montréal

collaboration avec TANDEM, la formation requise.

R-14

Que la Ville de Montréal soutienne auprès du gouvernement du Québec les revendications exprimées à l'égard de la situation de pauvreté à laquelle trop de femmes montréalaises sont confrontées.

Axe 5 – Le développement international

R-15

Considérant la participation de la Ville à des forums, congrès, événements, instances décisionnelles tant au niveau national qu'international;

Que la Ville de Montréal poursuive l'objectif d'une représentation paritaire.

R-16

Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts de mobilisation des villes en faveur des *Objectifs du Millénaire pour le développement* des Nations Unies.

La mise en œuvre et l'encadrement de la politique

R-17

Que la Ville de Montréal forme un comité de mise en œuvre de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, présidé par la personne responsable du dossier au niveau du comité exécutif et incluant des personnes de la société civile et des fonctionnaires, et qu'elle lui confie le mandat d'implanter la politique dans les plus brefs délais.

R-18

Que la Ville de Montréal forme un comité des personnes élues composé de l'élu responsable du dossier à la ville centre et d'une personne élue responsable pour chacun des arrondissements.

R-19

Que la Ville de Montréal et chacun de ses arrondissements s'engagent à mettre en œuvre la politique en se dotant, dans les plus brefs délais après l'adoption de la politique, d'un plan d'action bisannuel en vue de l'implantation de celle-ci. Idéalement, les plans d'action pourraient être rendus publics le 8 mars 2009.

R-20

Que la Ville de Montréal confie au directeur général le mandat de réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre de la Politique et que ce bilan soit intégré au rapport annuel de la Ville.

R-21

Considérant l'objectif 2007-2010 de la politique : Continuer d'être une ville phare en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle nationale et internationale;

Que la Ville de Montréal détermine les mécanismes de suivi et les indicateurs de la reddition de comptes annuelle. Parmi ces mécanismes, que la Ville étudie la

possibilité d'organiser un forum bisannuel et qu'elle tienne compte, entre autres, des indicateurs suivants :

- Les statistiques relatives à la représentation des femmes et des hommes :
 - pour la banque de nominations, incluant les nominations au sein des CLD et des délégations au niveau international;
 - pour les cadres et la haute direction;
- Les statistiques relatives au nombre et au traitement des plaintes en vertu de la Politique de respect de la personne;
- Les statistiques relatives aux demandes de conciliation travail/famille/études;
- Le taux de succès, par objectif, du Programme d'accès à l'égalité en emploi;
- Le niveau de prise en compte du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* dans les projets d'aménagement de la Ville et des promoteurs publics ou privés;
- Le nombre d'heures de formation dispensée aux élus;
- L'avis du Conseil des Montréalaises;
- Les actes du forum organisé par la Ville;
- L'étude publique du bilan de la mise en oeuvre de la politique par la Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie à l'automne 2011.

Sur une proposition de Mme Carole Du Sault, appuyée par M. Vincenzo Cesari, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

La vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, invite Mme Fotopulos à prendre la parole.

Mme Fotopulos remercie les membres du comité de pilotage, les membres de la société civile et M. Bélec. Elle souligne la participation des partenaires, notamment le Comité femmes de la CRÉ de Montréal. Elle félicite les commissaires pour leur qualité d'écoute et pour leurs recommandations. Elle les remercie également de leur diligence dans les travaux. Enfin, elle remercie Mme Laperrière et son équipe.

16. Levée de la séance

À 19 h 35, la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ LE : 19 NOVEMBRE 2007

« original signé »

Michèle D. Biron
Vice-présidente de la commission
et présidente d'assemblée

« original signé »

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste